

ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL-31-130423-9

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PAOLI, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : M Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC ; M André POLINI.

Était Absent : M André ROCCHI.

Etaient représentés : Mme Anne Laure FILIPPINI par Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI par M Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Absents : 1	Représentés : 9	Votants : 26
Votes pour : 20	Votes contre : 3	Abstentions : 3		
Affichage en date du : 04.04.2023	Convocation : 04.04.2023			

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE M49-
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni conformément à l'Article L 2121-14, 2^{ème} Alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Christian PAOLI, Adjoint au Maire, délibérant sur compte administratif du Budget Annexe M49 de l'exercice 2022 dressé par Monsieur André ROCCHI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20230413-DEL311304239-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1° De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus : 645 181,83 € Réalisé : 616 770,48 €

Recettes :

Prévus : 645 181,83 € Réalisé : 772 428,82 €

Résultat de l'exercice (Excédent) : 155 658,34 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus : 3 523 513,46 € Réalisé : 1 074 094,72 €

Recettes :

Prévus : 3 523 513,46 € Réalisé : 33 771,48 €

Résultat de l'exercice (Déficit) : - 1 040 323,24 €

Résultat de clôture cumulé de l'exercice :

Fonctionnement : (26 203,83 € + 155 658,34 €) = Excédent 181 862,23 €

Investissement : (1 612 035,98 € - 1 040 323,24 €) = Excédent 571 712,74 €

2° De Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

 **Le Maire,**

